



Compte-rendu du CHSCTSS de la DIRAG du 6 décembre 2016 en Guadeloupe

Une déclaration liminaire est lue signée de l'ensemble des RP. Il s'agit de demander à la direction la mise en place d'un audit de l'état de santé de la DIRAG par un cabinet extérieur via un appel d'offres, au choix parmi trois propositions. Cette demande avait été formulée également en séance par les RP au CTSS du 24 novembre. La Directrice accepte la requête. Plus de détails au point 3.

1) Suivi des actions

Il persiste un problème des piles usagées au CM972. La Directrice annonce l'action clôturée mais une attention particulière sera mentionnée dans le CR de la visite de site du Lamentin du 22 octobre. A suivre donc.

Actions au programme en 2017 au CM971 : changement des stores prévus, changement des fenêtres côté piste (problème de bruit + poussières).

Pour le CM973, prévu en 2017 : proposition pour améliorer le passage des pilotes en salle prévu par le chef de centre, EPI (masques adaptés) à commander pour le talc des ballons-sondes.

Pour la formation SST, un appel à volontaires sera effectué au sein de la DIRAG.

Pour les formations interministérielles (RPS ou autres), il est rappelé qu'il existe un lien sur diragnet permettant de se connecter à la plateforme SAFIRE.

L'action concernant la demande d'IPHA pour les agents en bilan négatif a été faite deux fois, par mail et par oral à DSR/D et DRH/D. Pour faire remonter les bilans, la directrice propose aux agents sur la base du volontariat de contribuer à des tâches du service. Nous rappelons que pour ceux qui ont des bilans négatifs, la demande est aussi de pouvoir récupérer car le bilan n'est pas du fait de l'agent mais la conséquence de la suppression d'un poste. Par ailleurs, la CFDT-Météo déplore que les heures supplémentaires ne soient pas payées (cas en Martinique).

2) Examen des registres des 4 sites

Au CM971, on nous indique que le portillon est réparé (*Note : au lendemain de la séance il ne fonctionnait déjà plus*). Une poignée sera ajoutée à la porte de la salle prévu donnant sur l'extérieur pour ne pas rester bloqué dehors. En attendant, une affiche a été posée.

A Desaix, gros problèmes d'espaces verts non entretenus en l'absence de l'ouvrier d'état (terrains glissants, branches, etc.). L'ouvrier est passé à son retour. En 2017, il sera fait appel à la sous-traitance pendant les congés. Les chiens errants ont été récupérés par la SPA.

Au Lamentin, une action consistera à organiser une commission de réforme pour jeter les produits dangereux actuellement stockés et procéder à leur enlèvement, avec une planification. Réfection du parking au CM972 envisagée (pour info coût de 200.000 euros). Pour les travaux d'étanchéité, le bon de commande est signé. Cela pourrait être fait avant la fin d'année d'après la directrice.

Au CM973, une action est notée pour régler le problème des déjections de chauve-souris. La proposition de hotte dans la cuisine ne fait pas l'unanimité. Il est envisagé un déport du téléphone dans la cuisine. Un problème de luminosité au bureau Clim/PCA nous a été remonté. Une ouverture est donc à prévoir. La directrice admet que les travaux faits en 2015 au CM973 n'ont pas tout réglé. Concernant l'indépendance électrique : c'est une action obligatoire à traiter et prioritaire (groupe électro + travaux).



3) Souffrance au travail.

Ce sujet avait été demandé à l'ordre du jour lors du CTSS du 24 novembre.

La directrice reconnaît un problème persistant de sous-effectif et de bilans positifs au Lamentin, et une pression sur l'encadrement intermédiaire, ainsi que du stress liée à la réorganisation. Elle informe que « *des agents ont fait un malaise au bureau* ».

Les RP sont sidérés d'apprendre en séance que des malaises aient pu avoir lieu au bureau. Nous avons pourtant mis en garde des dangers des réorganisations successives porteuses de RPS et de stress au travail. Un rappel aux décrets de la fonction publique et du code de travail correspondants sont d'ailleurs énoncés par les RP. Face au désastre annoncé, nous demandons ce qu'envisage de faire la direction.

La Directrice indique avoir des propositions pour améliorer la situation. Elle considère que notre demande d'audit faite en liminaire va dans le même sens. Elle y est donc favorable et va réfléchir pour agir dans le cadre du plan de prévention des RPS de MF. (*Note : une proposition de sociétés nous est parvenue par le médecin du travail quelques jours après la séance*).

Il sera pris contact avec la psychologue du travail pour une éventuelle participation en visio au prochain CHSCT. Le médecin du travail va également questionner leur psychologue.

Concernant la division DIRAG/PREVI, le travail sur les fiches de postes n'est pas terminé, ce pourquoi elles ne sont pas présentées à ce CHSCTSS. Un CHSCTSS spécifique sur ce sujet pourra être réalisé en février. Pour l'organisation transitoire, la directrice plaide coupable : l'encadrement sous pression, des documents manquent pour conclure le dossier. D souhaiterait plus de temps pour la fusion.

A notre question sur la pause de nuit à 21h45, cas rare à Météo-France, elle précise que cela ne durera que pendant le transitoire (3 mois) tout en reconnaissant que la pause est précoce, de l'avis également du médecin du travail. L'avantage selon elle est que les agents feront moins de nuits. Les RP ne sont pas du même avis, les agents ne sont pas forcément gagnants à faire des nuits plus éprouvantes même si moins nombreuses, cela comporte des risques.

La CFDT-Météo a exprimé sa vive inquiétude pour le personnel qui souffre et ne s'estime pas rassurée par les propos de DIRAG/D. Nous demandons immédiatement des appels à VMR.

La directrice énonce qu'un des moyens de prévenir les risques est de mettre en place l'organisation fusionnée, et que ce serait plus grave sans cela. Elle partage le diagnostic et dit œuvrer au maximum pour mettre en place la fusion avec les fiches de poste adéquates le plus rapidement possible. Il sera fait appel de nouveau à des VMR (accord DSR pour budget), mais la directrice précise que les besoins sont à identifier avant de faire l'appel.

Pour l'encadrement intermédiaire, la directrice prévoit d'alléger leurs tâches. Nous suggérons également de stopper toute sollicitation intempestive en dehors des heures de bureau, ce qui n'aide pas à décrocher et accentue le stress. Selon la directrice, l'organisation future permettra une meilleure répartition des tâches car actuellement il n'y a pas d'adjoint. Elle considère que NAS et COP/A ne sont pas corvéables à merci.

Elle indique avoir accepté quelques souplesses dans les prises de congés et que la règle de la saison cyclonique a un sens. A ce sujet, nous faisons remarquer que la saison cyclonique dure 13 semaines au lieu de 12 préconisées dans le règlement ARTT.



Les RP évoquent également des problèmes de management, un manque de préparation de l'encadrement débouchant sur des méprises. La directrice indique que les cadres sont accompagnés par des formations de management, que les RPS et le fait de manager un sous-effectif font partie de leur travail quotidien - même si non souhaités - en plus de la partie technique. Ce qui ne rassure pas pour autant les RP.

Les RP portent le cas de la division EC-MPF. La directrice dit qu'en situation de sous-effectif, il ne faut pas pour l'agent une charge de travail supérieure à sa capacité. Pour diminuer le stress, l'abandon ou le report de certaines tâches doit être décidé en amont, de manière explicite et validé.

La configuration « open space » du bureau EC-MPF n'est plus souhaitée. La directrice prévoit d'y remédier rapidement. Plusieurs pistes envisagées : travaux de cloisonnement, ou bien répartir les agents différemment entre Desaix et Lamentin, mais budget insuffisant. Action en attente de la visite du SG/LOG fin janvier qui donnera son diagnostic. La question du regroupement Desaix / Lamentin sera également à réétudier, si elle n'est pas faisable, un programme de travaux importants sera fait au Lamentin. Décision sera prise fin janvier, le budget suivra.

4) Divers.

Au CM971, un RP signale une défaillance dans l'application des plans de prévention, pouvant entraîner des risques pour les agents intervenant sur le tableau électrique. Le personnel est insuffisamment informé. Un rappel sera fait par la direction sur les règles d'intervention.

Nouvelles autorisations d'absences pour les membres CHSCT (depuis juillet 2016) :

A la DIRAG, droit à 2 jours par an (gabarit SPOP) pour chaque membre suppléant ou titulaire dans le cadre de leurs missions + ½ journée pour le secrétaire.

Prochaine séance le 7 février 2017 en Martinique : CR de visites de sites, document unique, infos sur l'audit demandé, fusion DIRAG/PREVI et fiches de postes.